

Conseil d'école du 21 octobre 2021
Procès-verbal

Présents :

Délégués de parents d'élèves : Mme TALAGHZI, Mme DARIF, Mme DAOUDI

DDEN : M BEAUX

Représentants de la mairie : Mme PERSON, Mme DOPPELMANN

Enseignants : M ABARKANE, Mme BOUNON, Mme DELARBRE, M DUPORT, Mme GRANDEL, Mme JAILLET, Mme LAMOUR, Mme LE GOAS, Mme PISSOT,

Excusés :

Mme L'inspectrice, M Wyndaele, Mme CHOUGNY, Mme CIVET, M POCHERON, M LACHAISE, Mme BOUDIN, Mme COIFFARD, Mme LOIZEAU, Mme SCANZI.

Séance ordinaire du jeudi 21 octobre

La séance débute à 18 heures

1. Présentation des membres du nouveau Conseil d'École

- L'équipe pédagogique
- Le DDEN de secteur
- Les représentants de parents d'élèves
- Les représentants de la commune
- Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Le Goas

2. Résultats des élections et présentation des membres du conseil d'école

Participation :

Nombre d'inscrits : 293

Nombre de votants : 2184

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 61

Nombre de suffrages exprimés : 123

Taux de participation : 62.80%

Résultats :

9 sièges pourvus par 9 titulaires (liste non constituée en association)

Rappel du rôle des représentants de parents d'élèves : Les titulaires sont membres à part entière du conseil d'école et ils ont une voix délibérative lors du vote du règlement intérieur et du projet d'école.

Les titulaires et les suppléants peuvent assurer un rôle de médiateur à la demande des parents. Ils donnent leur avis sur le fonctionnement de l'école et les questions qui s'y rapportent (le périscolaire, l'hygiène scolaire, la sécurité des élèves, les rythmes scolaires...)

Pour les conseils d'école, les représentants de parents d'élèves doivent se concerter pour ne présenter qu'une liste de questions au minimum deux semaines avant le conseil d'école afin que ces questions soient inscrites à l'ordre du jour. Toutes les questions non transmises dans les délais et non inscrites à l'ordre du jour ne pourront pas être abordées lors du conseil d'école.

Il est rappelé que les parents d'élèves peuvent soumettre des questions aux représentants de parents d'élèves via leur boîte mail (buissonrond.communiqueons@gmail.com) et les représentants de parents d'élèves peuvent communiquer avec les parents via le cahier de liaison.

Les parents délégués élus sont :

Awatif TALAGHZI - Classe de CP-CE2

Estelle CIVET - Classe de CM1-CM2

Nadia DARIF - Classe de CE1 (Mme JAILLET)

Mathilde BOUDIN - Classe de CE1 (Mme JAILLET)

Nathalie LOIZEAU - Classe de CE1 (Mme PISSOT)

Marie CHOUGNY - Classe de CM1

Stéphanie COIFFARD - Classe de CM1-CM2

Dounia DAOUDI - Classe ULIS

Pascal LACHAISE - Classe de CE2

Benjamin POCHERON - Classe de CP-CE2

Rachid MASBAH - Classe de CM2

Habiba MASBAH - Classe de CP

3. Effectifs et organisation interne de l'école

Classe de		ELEMENTAIRE					TOTAL par classe (titulaire)	
		<i>Noter les effectifs par niveau</i>						
		CP	CE1	CE2	CM1	CM2	ULIS	
1	Mme LE GOAS	22					2	24
2	M ABARKANE	7		13			2	22
3	Mme JAILLET		21				1	22
4	Mme PISSOT		21				2	23
5	Mme DELARBRE			23			3	26
6	Mme GRANDEL				12	6		18
7	M DUPORT				21		1	22
8	Mme LAMOUR					20	1	21
		29	42	36	33	26	12	178

Organisation

9 classes avec un enseignant titulaire (1/2 décharge de direction + ¼ de complément CM1/CM2)
1 ULIS

Rappel : Les élèves du dispositif ULIS sont inscrits dans une classe mais peuvent suivre des enseignements dans des classes différentes en fonction de leur niveau dans les matières. Ils se retrouvent dans leur classe d'ULIS.

AESH collectives pour le dispositif ULIS : Mmes MARIAUD et FUCHES

AESH mutualisées : Mme MELÉ (classe de CM2).

4. Actions pédagogiques

- Piscine : 17 séances réparties sur un semestre :
 - o Cycle 2 : du 13 septembre 2021 au 28 janvier 2022 (sauf la classe de Mme DELARBRE qui va bénéficier d'une activité sportive en plus).
 - o Cycle 3 : du 31 janvier au 24 juin 2022.

Rappel : Les élèves sont soumis à l'obligation scolaire même s'ils sont dispensés de natation : ils sont accueillis dans les autres classes.

Tous les élèves :

- Médiathèque : 3 séances pour toutes les classes réparties sur l'année.
- Tri sélectif et collecte de cartouches, stylos, bouchons et de piles usagées.
- Spectacle d'Opéra "L'oiseau-Lignes" à l'auditorium de Dijon le 16 décembre 2021
- Goûter de Noël le 16 décembre
- Spectacle d'Opéra des Cycles 3 au Grand théâtre de Dijon courant mai 2022.
- Sortie neige février/mars 2022.
- Séances de sport avec les intervenants de la ville (2 périodes pour tous, 3 pour les CE2 car pas de natation).

Cycle 2 (niveaux CP, CE1 et CE2):

- École et cinéma, 1ère séance le 9 décembre pour les 2 classes de CE1.
- Bâtir la forêt (classes de CE1 et CM1-CM2).
- Projet laïcité: exposition au jardin de l'arquebuse, projet sur les dinosaures/dragons...

Cycle 3 (niveaux CM1 et CM2) :

- Projet "une année à l'Opéra"
- Projet laïcité
- Tournoi handi-tennis

D'autres projets dans les classes :

- CP-CE2 : Permis piéton, intervention de Latitude 21 sur les déchets.
- CE1 Mme Pissot : intervention de Latitude 21 sur les insectes, Défi pour la planète.
- CE1 Mme Jaillot : intervention de Latitude 21 sur un coin de nature.
- CE2 : Permis piéton, intervention de Latitude 21 sur les déchets.

- CM1 : intervention sur L'Europe du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, intervention de Latitude 21 sur les déchets.
- CM1-CM2 : intervention sur L'Europe du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, intervention de Latitude 21 sur le thème « architecte du monde ».
- CM2 : action autour du recyclage, intervention sur L'Europe du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté
- ULIS : sortie voile

5. Présentation et vote du règlement intérieur

Le projet de règlement intérieur a été envoyé aux membres du Conseil d'école avec l'invitation. Aucune autre modification n'est proposée en séance.

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

Pour des raisons écologiques, Mme Lamour précise que le règlement intérieur ne sera pas imprimé mais accessible sur notre site internet : <http://ele-chevigny-buisson-rond-21.ec.ac-dijon.fr>.

7. Sécurité

L'exercice d'évacuation incendie a eu lieu le 27 septembre à 9h30. L'exercice s'est bien déroulé. L'école a été évacuée en 2min02.

L'exercice attentat-intrusion s'est déroulé le 12 octobre à 9h50. L'exercice s'est bien déroulé et l'école a été évacuée en moins de 3 minutes et l'ensemble des élèves a rejoint le point de rassemblement en moins de 9 minutes.

PPMS mis à jour et adressés aux partenaires (IEN, mairies, référents sécurité, rectorat).

8. Situation sanitaire

L'équipe enseignante est très engagée dans le respect du protocole sanitaire national.

Depuis le 7 octobre, une expérimentation est menée en Côte d'Or pour limiter le nombre de classes fermées :

1 cas covid positif = test de tous les élèves 24 heures après. Isolement uniquement de ceux qui sont positifs et la classe reste ouverte pour tous les autres avec masque, puis nouveau test pour tous 7 jours après.

Attention, les élèves qui ne seront pas testés ne pourront revenir en classe qu'après un isolement de 7 jours.

Dans tous les cas, **les élèves positifs restent toujours à la maison pendant 10 jours**, avec test au bout des 10 jours pour revenir à l'école.

Ces tests salivaires gratuits sont réalisés par un laboratoire d'analyse. Seuls les parents reçoivent les résultats de ces tests et nous les transmettent ensuite.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Il leur est demandé de prendre les précautions suivantes avant de conduire leurs enfants à l'école :

- Surveiller l'apparition de symptômes chez leurs enfants ;
- En cas de symptômes évocateurs du Covid-19 ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école et les parents prennent avis auprès du médecin traitant qui décide des mesures à prendre ;
- Ne pas conduire à l'école les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque avant le délai prévu par les autorités sanitaires ;
- Informer la directrice d'école s'ils ne conduisent pas leur(s) enfant(s) à l'école en précisant la raison ;
- Avoir une hygiène stricte des mains comprenant le lavage au départ et au retour à la maison.

Il est essentiel que les parents informent immédiatement l'école ou l'établissement scolaire si l'élève ou un autre membre du foyer est atteint de la Covid-19, ou si l'élève a été identifié contact à risque. Un défaut d'information rapide ne permettrait pas de repérer et interrompre les chaînes de transmission dans l'espace scolaire.

9. Aide aux élèves en difficultés

Prise en charge des difficultés des élèves :

- Différenciation dans les classes.
- Projet personnalisé selon les besoins des élèves (PAI, PPS, PAP, PPRE, RASED, équipes éducatives...).
- AESH pour l'accompagnement partiel d'enfants porteurs de handicap.
- APC : les Activités Pédagogiques Complémentaires sont dédiées à la maîtrise du langage, de la lecture, de la numération, du calcul et de la résolution de problèmes.
- Stage de remise à niveau pendant les vacances d'automne, de Pâques et d'été (actuellement pour tous les niveaux).
- Aide aux devoirs : organisée par la mairie, proposition envoyée par mail aux parents. Accompagnement par des enseignants et des étudiants. Groupe de 10 maximum, les élèves seront ensuite mis en garderie si besoin sans surcoût. Les inscriptions se font de période à période. 3 € par soir.
- Coup de pouce: accompagnement pour les élèves de CP, organisée par la mairie, d'une heure et demie, moments de lecture et d'écriture, etc... sous forme ludique. Les élèves sont proposés par les enseignants et sont pris en charge par le personnel de la mairie.

10. Les modalités de rencontre avec les parents d'élèves

Un cahier de liaison a été mis en place dans chaque classe. Il est préférable d'utiliser ce mode de communication avec l'enseignant plutôt que le mail (confidentialité et simplicité de gestion).

La prise de RDV avec l'enseignant doit se faire via le cahier ou tout autre moyen selon le choix de l'enseignant. Il n'y aura aucune rencontre sans rendez-vous ou sans l'accord de l'enseignant.

11. Services autour de l'école : périscolaire

Depuis la rentrée avec le nouveau prestataire, les enfants non-inscrits à la cantine ne seront plus pris en charge. Les enseignants ne seront pas responsables des enfants sans solution de repas.

12. Bilan financier de la coopérative scolaire

Rappel

La coopérative scolaire, alimentée par la cotisation des familles, dons, recettes des manifestations organisées, est destinée à financer les projets éducatifs.

Bilan de l'exercice 2020-2021 :

- Dépenses : 6 000 €
- Recettes : 4 000€
- Bilan : - 2 000 €
- Solde : 9 500 €

La coopérative scolaire 2021-2022

- Cotisation des familles : 1 540 €

Actions à venir :

- Vente de photos de classe,
- Vente de chocolats de Noël,
- Vente de fromages,
- Tombola de Noël,
- Goûter de Noël,

L'ensemble de l'équipe éducative remercie la famille CHENEVOY pour le don à la coopérative scolaire suite au décès de Mme CHENEVOY, ancienne directrice de l'école élémentaire Buisson Rond.

Nous remercions également la mairie pour la participation financière à notre projet Opéra.

13. Bilan du partenariat avec la mairie

Subventions municipales allouées

- 51,50€ par élève : achat de fournitures scolaires
- 5€ par élève : voyage de fin d'année
- 50€ par classe : coopérative scolaire
- Prise en charge des abonnements à Edumoov et à l'institut.com,
- Frais de téléphone pour l'ULIS, pharmacie, entretien des locaux

1. Travaux

L'équipe enseignante remercie la mairie pour les travaux réalisés.

14. Questions des parents

- Cantine : les aliments manquent de cuisson (riz, pâtes...).
 - Réponse de la mairie : chaque problème est remonté au jour le jour au prestataire. Les retours sont positifs au niveau du goût. Beaucoup moins de gâchis.
- Certains enfants qui ont un régime sans viande/porc se voient servir de la viande malgré tout, et ce à plusieurs reprises.
 - Réponse de la mairie : les familles des enfants concernés doivent prendre contact tout de suite avec les services municipaux lorsque cela se produit.
- Les parents demandent à avoir un numéro de téléphone pour pouvoir joindre le service de garderie.

15. Divers

Pour cette année scolaire les enseignants souhaitent travailler en confiance avec les familles.

La présidente,
Virginie LAMOUR



La secrétaire de séance,
Aude Le Goas

